Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le
ID : 022-212202105-20260904-2026_09_04_06-DE

MAIRIE de PLOUBAZLANEC – 22620
Tel : 02-96-55-80-36 e.mail : mairie.ploubazlanec@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 4 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le Vendredi 4 Septembre, à 18 h 00, en application des articles L 2121-7 et L 2122.8 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.T.C.) s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de Ploubazlanec sous la présidence de Monsieur Richard VIBERT, Maire.

ETAIENT PRESENTS : R. VIBERT, J.P. LEC'HVIEN, A. BACHIR, N. MARREC, C. MORIN, G. LE BARS, E. LEGEAI, J. BALCOU, A. KERAMBRUN LE TALLEC, J.L. LE BIHAN, G. MENGUY, B. MACHY, G. CONAN (à partir de 18 h 15), J. GUEGAN, M. LE NORMAND, Y. SAVARY, Ph. BILLARD, J. MONBEL, M. BERLIN, F. MORDELLES, T. LE CALVEZ et C. MENGUY (à partir de 19 h 15)

ETAIENT REPRESENTÉES : E. BRUHAN par R. VIBERT, G. CONAN par G. LE BARS (jusqu'à 18 h 15), C. MENGUY par M. BERLIN (jusqu'à 19 h 15)

SECRETAIRE DE SEANCE : N. MARREC

PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES : C. HERNOT, L. BEDFERT et B. MASSE

DELIBERATION 2026-09-04 - DOSSIER N° 6

ADOPTION D'UN REGLEMENT DES CIMETIERES DE LA COMMUNE DE PLOUBAZLANEC

Présentation : J. BALCOU

Afin de réglementer l'accès et l'usage des deux cimetières de la Commune Bourg et Loguivy-de-la-Mer, pour des raisons de sécurité, de salubrité, de tranquillité publique et dans le souci de maintenir le bon ordre et la décence, il est proposé à l'assemblée d'adopter le règlement des cimetières dont M. BALCOU donne lecture et qui a été diffusé à chaque élu.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après délibération,

- **ADOPTE le règlement des cimetières de la Commune de Ploubazlanec (BOURG et LOGUIVY-de-la-MER) tel que présenté en séance.**

Pour extrait certifié conforme,
Richard VIBERT
MAIRE de PLOUBAZLANEC